
MINISTERE DES FINANCES

TRESORERIE GENERALE
BRAZZAVILLE

D E C R E T N° 77/518 /MF-TG du 14/10/77

portant inscription au tableau d'avancement des
Inspecteurs et Inspecteurs Principaux du Trésor
des cadres de la catégorie A hiérarchie I des SAF
au titre de l'année 1977-

V I S A S :

LE DEUXIEME VICE-PRÉSIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN

D.G.T.

Vu l'Acte Fondamental en date du 5 Avril 1977 ;
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des
Fonctionnaires ;

Vu l'Arrêté N° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo ;

Vu le Décret N° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires des cadres ;

Vu le Décret N° 62-197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 ;

Vu le décret N° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des Fonctionnaires des cadres ;

Vu le Décret N° 62-426 du 29 Décembre 1962 fixant le Statut
des cadres de la catégorie A des SAF ;

Vu le Décret N° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;

Vu l'Article 6 du Décret N° 71-247 du 26 Juillet 1971 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce
qui concerne le Trésor, les Contributions, et l'Enregistrement ;

Vu le Décret N° 74-470 du 31 Décembre 1974 fixant les échelon-
nements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu l'Acte N° 005 du 19 Mars 1977 du Comité Central du Parti
Congolais du Travail portant création du Comité Militaire du Parti ;

Vu l'Acte N° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Mili-
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan ;

Vu le Décret N° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu les Procès-Verbaux de la composition administrative pari-
taire en date du 18 Juillet 1977 ;

D E C R E T E :

...../.....

au titre

ARTICLE 1er. - Sont inscrits aux tableaux d'avancement/de l'année 1977, les Inspecteurs du Trésor et Inspecteurs Principaux du Trésor des cadres de la catégorie à hiérarchie I des SAF dont les noms suivent :

a) - Inspecteurs du Trésor

Pour le 2^e échelon

à 2 ans

KAMBOU Pierre - Paerie Principale de Pte-Noire

Pour le 3^e échelon

à 2 ans

BOUNKAZI-SAMBI Paul - Paerie Paris

Pour le 4^e échelon

à 2 ans

MANDZOUNGOU Joseph - Premier Ministre

Pour le 5^e échelon

à 2 ans

NSONDE René - Présidence de la République
BELLA Grégoire- Permanence du Parti
WONGOLO-MOKOKO Honoré- ONPT - Brazzaville
NZAHOU Rigobert Paerie Pointe-Noire

Pour le 6^e échelon

à 2 ans

BINA Etienne- T.G. Brazzaville
MONDJO Henri Emile - O.C.T. -"
DIABIO Albert - T.G. -"

b) - Inspecteurs Principaux

Pour le 1^{er} échelon

à 2 ans

BATOUMOUENI Maurice - D.F. Brazzaville
BIDOUNGA Antoine - T.G. -"
NGALLI MARSALA Luc - AmbaCongo New-York

.../...

Pour le 2è échelon

à 2 ans

DIMA	Ange	-	T.G. Brazzaville
DZIA	Luc	-	I.G.E. -"-
LEKAKA	J. Joseph	-	Perception Brazzaville

Pour le 3è échelon

à 2 ans

VOUANZI	Joseph	-	D.F. Brazzaville
MAKAYA	Etienne	-	C.C.A. -"-

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré et publié partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 14 OCTOBRE 1977

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement, Ministre du Plan

Le Ministre des Finances

Colonel SYLVAIN-GOMA.-

Henri LOPES.-

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et du Travail

Alphonse MOUSSOU-FOA

AMPLIATIONS :

JORPC	2
DGT.	38
D.F.	38
C.F.	2
TRESOR	40
PAIERIE PTE-NOIRE..	4
PAIERIE PARIS.....	2
LOME	2
PREMIER MINISTRE...	2
PRESIDENCE DE REP..	2
PERMANENCE DU PARTI..	2
ONPT.	2
OCI	2